

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE DISTANTIELLE AVOGUE 2021
(Tenue dans la période du 1er au 31 décembre 2021)

Le contexte sanitaire de cette fin d'année 2021 nous a obligés, une nouvelle fois, à réaliser notre assemblée générale virtuellement, via les liaisons électroniques

Tous nos adhérents ont reçu par courriel une convocation et la présentation des résultats associatifs et financiers de 2021, ainsi que les prévisions d'activités associatives et financières pour 2022.

La secrétaire générale informe les adhérents que les 5 membres, du comité directeur dont les noms suivent sont renouvelables en 2021 et se représentent tous les 5.

AMIOT Dominique,
CHARRON Jean-Gabriel,
GODEST Marie-Christine
KERNEIS Brigitte
THIOLLIER Patrice

En application de nos statuts, et après consultation des adhérents à cette assemblée générale, toutes les personnes ayant fait acte de candidature sont réélues au comité directeur, à l'unanimité des 97 votants, qui est donc au complet avec ses 12 membres

BILANS 2021

BILAN D'ACTIVITE

1 - Adhésions

Le nombre d'adhérents à jour de cotisations à fin novembre est de 246 (+ 3 vs 2020).

La somme des cotisations de ces 246 membres s'élève à 19400 €, en dépassement par rapport à nos prévisions.

Il faut ajouter à cette recette principale et unique, un peu plus de 300 € de subvention du conseil général du Val d'Oise, ce qui porte la totalité de nos recettes à 19700 €.

En globalité, 197 adhérents ont pris leur licence à l'AVOGUE et 41 ont pris leur licence dans un autre club, et nous avons enregistré 8 adhérents non golfeurs (conjoints)

Le ratio retraités vs actifs est 78% vs 22 % comme en 2020

De même que le ratio des dames vs les messieurs (30 % / 70%) est resté le même.

La proportion des Val d'Oisiens versus ceux qui habitent en dehors du département est maintenant de 65 % vs 35% (55 % vs 45 % en 2020).

Enfin, le nombre d'adhérents appartenant ou ayant appartenu à l'Education Nationale ou bien ayant une filiation directe avec l'EN est revenu à 59 % contre 62 % en 2020.

L'index moyen des adhérents est resté à 33.

Enfin, nous savons que nous avons maintenant 24 % (vs 28 % en 2020), de nos adhérents qui appartiennent à un autre club de golf avec ou sans terrain.

2 – Activités associatives

- Journées et compétitions AVOGUE

Le nombre des manifestations associatives proposées à nos adhérents, compétitions amicales et compétitions officielles, a largement augmenté par rapport à 2020 (Covid) et surtout grâce à notre nouvelle activité « Corpo ».(31 évènements golfsiques associatifs en 2021)

Nous avons constaté également, une forte participation de nos nouveaux adhérents aux activités associatives amicales et surtout aux matchs Corpo, ce qui a permis de maintenir un très bon niveau d'activités collectives golfsiques de notre association.

- Les voyages en 2021

Nous avons fini, après 18 mois de retard, par faire notre voyage aux Baléares, en octobre 2021 prévu en mai 2020, et un autre, à Avignon en septembre 2021.

- Enfin les match- plays 2021 en simple et en double, ont été achevés normalement avant la fin de la saison et les lauréats ont été récompensés lors de notre cocktail de clôture du jeudi 25 novembre.

3 – Partenariats

Nous avons renouvelé nos accords avec 9 partenaires pour 2021 sur des golfs du Val d'Oise.

La fréquentation de nos golfs partenaires par les adhérents de l'AVOGUE a retrouvé son niveau normal sur les 3 golfs avec abonnement (1140 GF sur 6 partenaires hors Ugolf en 2021).

Nous allons être confrontés à un nouveau déficit du budget des DDJ en 2021 de 3000 €.

BILANS FINANCIERS

1 – Bilan des activités associatives

La participation demandée aux adhérents pour jouer à chaque compétition amicale est restée à 25 € (boisson comprise) et à 30 € pour chaque compétition officielle (frais de gestion des cartes FFG et boisson comprise).

Nous avons subventionné :

- 13 compétitions amicales, pour un coût net de subvention pour l'association de 7000 €,*
- 16 compétitions officielles, y compris les compétitions départementales dites « Corpo » pour un montant net de 2000 €*
- 2 soirées et/ou cocktails pour un montant de 3000 €,*
- 2 voyages dont un en France, en Avignon et l'autre aux Baléares avec, à chaque fois, des budgets en équilibre.*

Ces activités associatives, hors formation, représentent une dépense totale de 12000 € soit une partie importante de nos recettes (65 % de nos recettes).

Nous avons constaté une très faible demande de cours de golf en 2021.

Le budget formation résiduel sera transféré sur 2022.

2 - Bilan des partenariats

Les sommes reçues par notre trésorier, tout au long de la saison 2021, pour la revente des green-fees à nos adhérents (estimées au 30/11/2021 à 20 500 €) ne couvrira pas les montants totaux versés par l'association pour l'achat des abonnements non nominatifs, et des green-fees prépayés aux différents golfs partenaires, réglés en début d'année 2021 soit 23 500 €.

Nos DDJ seront donc déficitaires en 2021 de 3000 €.

3 – Frais généraux

Les frais généraux (Cotisations 2F Open-JS, Assurances, Fournitures de Bureau, Courriers, Matériels, Frais bancaires et cotisations FFG et Ligue de Golf) sont inférieurs à nos prévisions et s'élèvent à 2500 €.

4 – Bilan général 2020

Epargne au 1 ^{er} janvier 2021	+ 23 000 €
Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2021	+ 22 000 €

Recettes 2021	+ 19 700€
----------------------	------------------

Dépenses associatives 2021	- 12 000 €
Formation 2021(Provision)	0 €
Bilan des partenariats 2021	- 3 000 €
Frais généraux 2021	- 2 500 €
Total des dépenses 2021	- 17 500 €

<u>Excédent (11% de nos recettes)</u>	+ 2 200 €
--	------------------

Epargne au 30 novembre 2021	+ 23 000 €
Trésorerie estimé au 31 décembre 2021	+ 24 200 €

5 – Conclusions sur 2021

Ce résultat positif de +2 200 € vs le déficit prévu de -2 000 € est le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- **Moins de dépenses que prévu pour les activités subventionnées,**
(12 000 € réalisés vs 15 000 € prévus soit 3000 € d'excédent)
- **Moins de frais généraux,**
(2 500 € réalisés vs 3 400 € prévus soit 900 € d'excédent)
- **Plus de cotisations que prévu...**
(19 700 € réalisés vs 18 000 € prévus soit 1 700 € d'excédent)
- **...mais plus de déficit que prévu sur les DDJ.**
(-3 000 € réalisés vs -1 600 € prévus soit 1 400 € de déficit)

PROJET 2022

STRATEGIE 2022

Maintenir le niveau de nos adhésions (env. 250) en proposant le même nombre d'activités associatives comparables aux années qui ont précédées celles de la crise de la Covid, et tenter de redresser la situation des DDJ en conservant la même offre individuelle, mais en incitant nos adhérents à jouer plus souvent avec des DDJ AVOGUE, sur les golfs où nous avons des abonnements semainiers non nominatifs, soit Ableiges, Mont-Griffon, et Bellefontaine.

1 – Activités associatives

Nous confirmerons le nombre de compétitions « Corpo » départementales (12) proposées en 2022.

Notre budget prévisionnel pour subventionner ces activités sera en légère augmentation à 14 000 € pour prendre en compte, les augmentations, non seulement, des prix de GF pratiqués par les golfs, mais aussi l'augmentation du prix des abonnements.

- Une manifestation amicale classique, golfique, par semaine, hors vacances scolaires, associée à une manifestation « Corpo », soit 35 à 40 manifestations par an, dont :
- 4 compétitions de classement, déclarées à la FFG,
- 12 compétitions « Corpo »
- 14 compétitions amicales.
- Et 3 soirées ou cocktails, ouverture de la saison, clôture de la mi-saison et soirée de l'AG,
- et 2 voyages golfiques, un à l'étranger (Porto) et un autre en France (Bretagne nord)
- 1 ou 2 « midweeks »
- Continuation du challenge et des match-plays, en simple et en double.

2 – Partenariats

Les golfs de Cergy, de Gadancourt et des Templiers seront, encore en 2022, des golfs sous « conventions » avec notre association.

Ils nous proposent de continuer à offrir, aux adhérents de l'AVOGUE, des green-fees à 25 € en semaine et 30 € le week-end, pour 18 trous ou moins, sur ces 3 parcours, 7 jours sur 7. En échange, ils nous autorisent, à nouveau, à proposer gratuitement, à tous nos adhérents, une carte nationale « UGOLF Free Golfleur » qui leur permettra de jouer pour 10, 20 ou 30 € sur tous les parcours UGOLF de France classés respectivement Daily, Garden ou Exécutive.

Nous continuerons à proposer nos GF à 30 € en semaine au Rebetz à partir du 1^{er} janvier 2022.

Tous les autres prix de green-fees AVOGUE seront maintenus à 25 € en semaine et 30 € les week-ends et jours fériés, aussi bien sur les golfs avec abonnements (Ableiges, Mont-Griffon, Bellefontaine) que sur les golfs avec green-fees Prépayés, hors week-ends (Seraincourt, Bertichères).

La nouveauté 2022 est que nos adhérents pourront jouer 2 fois par semaine sur nos golfs partenaires avec abonnement, avec cependant une restriction sur Mont Griffon qui n'autorisera le second passage qu'après le mercredi soir.

Dans ce contexte de variété d'accords avec nos partenaires, nous allons accroître notre surveillance des réservations, obligatoires, préalables, faites sur le site AVOGUE et nous

allons demander plus de rigueur à leur administration, dans le contrôle des personnes qui se réclament de notre association.

3 – Objectifs financiers 2022

Les cotisations 2022 seront maintenues au prix de 2021 soit :

- **130 € avec licence FFG**

- **90 € sans la licence FFG**

Nous limiterons le nombre des adhésions en 2021 à **250** comme en 2021.

- Subvention espérée de 300 € du Conseil Général du Val d'Oise.

Nos recettes prévisionnelles totales devraient être de 19 000 € (cotisations et subventions)

Le montant global de ces recettes prévoit un maintien du nombre de nos adhérents, menacé principalement par l'avancée en âge de nos adhérents et par les politiques commerciales agressives des golfs avec terrain et autres associations.

Dépenses associatives prévisionnelles

- Les participations pécuniaires de nos adhérents aux compétitions amicales resteront à 25 €, pot de fin de partie compris,

- Les participations aux compétitions officielles et « Corpo » resteront à 30 €, coûts de gestion des cartes et enregistrements des résultats FFG compris,

Total des dépenses associatives prévisionnelles : 14 000 €

- Pour la formation, le tarif des cours individuels d'une demi-heure sera maintenu à 24 €, à l'unité, et à 22 € par lot de 10, et deux cours individuels gratuits seront toujours offerts aux nouveaux adhérents, prenant leur licence à l'AVOGUE, pour un coût total maximum de 1000 € qui seront pris sur le solde du budget 2020 excédentaire.

-Frais Généraux

Les frais généraux devront être limités à 3 000 €.

Dépenses des DDJ individuels

Notre budget global des DDJ 2021, d'un montant total des dépenses de 22 300 €, devrait quand même présenter encore un solde négatif de 2000€ en 2022.

Notre dépense totale 2022 incluant le déficit des DDJ ne devra pas excéder 19 000 €.

4 – Bilan général prévisionnel estimé à fin 2022

Epargne au 1 ^{er} janvier 2022	+ 23 000 €
Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2022	+ 24 200 €
Recettes 2022	+ 19 000 €
Dépenses associatives 2022	- 14 000 €
Formation 2022	-
Budget des partenariats 2022	- 2 000 €
Frais généraux 2022	- 3 000 €
Bilan 2022	- 0 €
Epargne au 31 décembre 2022	+ 23 000 €
Trésorerie au 31 décembre 2022	+ 24 200 €

5 – Conclusions

Notre bilan 2022 devrait être à l'équilibre, malgré une prise de risque sur le niveau de nos adhésions.

Le plan, ambitieux, proposé pour 2022 devrait nous permettre de consolider nos comptes et nous offrir la possibilité de poursuivre, dans l'avenir, cette stratégie financière « bicéphale », associative et individuelle, qui semble retenir les suffrages de nos adhérents.

Les comptes 2021 ont été arrêtés au 30/11/2021, vérifiés et approuvés par l'AG 2021.

Le bilan d'activité et le bilan financier 2021 ont été approuvés à la majorité des 97 votants.(1 abstention)

Les objectifs et le budget 2022 ont été approuvés, dans les mêmes proportions.

Le président
Jean-Claude Kowalczyk



Le trésorier
Jean-Gabriel Charron



La secrétaire
Micky Godest

